



---

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
Tenue le lundi 4 juillet 2022 à 20 h, à la salle du conseil municipal,  
Située au 75, route Saint-Gérard au Collège de Saint-Damien.**

Sont présents : M. Normand Mercier, conseiller siège #1  
Mme Annick Patoine, conseillère siège #2  
Mme Line Fradette, conseillère siège #3  
M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4  
M. Gaéтан Labrecque, conseiller siège #5  
M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1- Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20 h**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**2022-07-01**

**2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

- 1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée.**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 juin 2022.**
- 4. Adoption des dépenses de juin 2022.**
- 5. Dossier(s) - administration**
  - 5.1 Réadoption du règlement 08-2022 portant sur la révision du plan d'urbanisme.
  - 5.2 Réadoption du règlement 09-2022 portant sur la refonte du règlement de zonage.
  - 5.3 Réadoption du règlement 10-2022 portant sur la refonte du règlement de construction.
  - 5.4 Réadoption du règlement 11-2022 portant sur la refonte du règlement de lotissement.
  - 5.5 Réadoption du règlement 12-2022 portant sur la refonte du règlement sur les permis et certificats.
  - 5.6 Décompte progressif no 1 de l'asphaltage et réfection du rang Trois-Pistoles sur 1 600 mètres.
  - 5.7 Demande de remboursement de taxes 2022 à l'implantation du garage C.S.R., au 130, chemin Métivier.
  - 5.8 Bail du CISSS, signataire. **(ajout)**
- 6. Dossier(s) - aménagement, urbanisme, inspection et développement**
  - 6.1 Offre de services pour l'évaluation des valeurs assurables du site de la Maison mère.
  - 6.2 Gestion des accès de la Maison mère, soumission.
  - 6.3 Surveillance par caméras à la Maison mère, soumission.



- 6.4 Demande de RABS pour l'achat de mobiliers.
- 6.5 Boulevard Père-Brousseau, création de lots.
- 6.6 Parc des Sœurs, fourniture des quais et pontons.
- 6.7 Parc des Sœurs, fourniture d'une passerelle en acier.
- 6.8 Parc des Bâtisseurs, aide financière panneaux d'interprétation.
- 6.9 Dépôt du rapport d'inspection des installations septiques au Lac-Crève-Faim.
- 6.10 Dépôt du projet de loi no 211 de l'Assemblée nationale du Québec.

**7. Dossiers(s) – services publics**

- 7.1 Révision du plan d'intervention, honoraires supplémentaires.
- 7.2 PRACIM volet 1, bureaux municipaux et salles de réunions.
- 7.3 Soutien financier nouveaux arrivants.

**8. Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel**

- 8.1 Amicale de golf 2022.
- 8.2 Dépôt du rapport biblio 2021.
- 8.3 Passeport culturel 2022.
- 8.4 Activité du comité Cœur villageois du 17 septembre 2022.

**9. Correspondance et information**

- 9.1 Suivi du développement du Parc des Sœurs.
- 9.2 Suivi du développement du Domaine du Lac-Vert.
- 9.3 Programme d'aide à la voirie locale, volet PPA-CE.
- 9.4 Programme de péréquation.
- 9.5 Fonds d'aide au tourisme, Domaine du Lac-Vert.
- 9.6 CDD de Saint-Léon-de-Standon, souper.
- 9.7 60<sup>e</sup> de La Voix du Sud.

**10. Période de questions.**

**11. Levée de l'assemblée.**

Adopté unanimement

**2022-07-02**

**3- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 juin 2022**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyée par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 6 juin 2022 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

**2022-07-03**

**4- Adoption des dépenses de juin 2022**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier pour un montant de **490 586,99 \$** et des salaires de **100 545,45 \$** en date du 4 juillet 2022 pour les dépenses de juin 2022.

Adopté unanimement

**5- Dossier(s) – administration**

**2022-07-04**



---

**5.1 Réadoption du règlement 08-2022 portant sur la révision du plan d'urbanisme**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal réadopte sans modification le règlement 08-2022 portant sur la révision du plan d'urbanisme.

Adopté unanimement

**2022-07-05**

**5.2 Réadoption du règlement 09-2022 portant sur la refonte du règlement de zonage**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu que le conseil municipal réadopte sans modification le règlement 09-2022 portant sur la refonte du règlement de zonage.

Adopté unanimement

**2022-07-06**

**5.3 Réadoption du règlement 10-2022 portant sur la refonte du règlement de construction**

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal réadopte sans modification le règlement 10-2022 portant sur la refonte du règlement de construction.

Adopté unanimement

**2022-07-07**

**5.4 Réadoption du règlement 11-2022 portant sur la refonte du règlement de lotissement**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu que le conseil municipal réadopte sans modification le règlement 11-2022 portant sur la refonte du règlement de lotissement.

Adopté unanimement

**2022-07-08**

**5.5 Réadoption du règlement 12-2022 portant sur la refonte du règlement sur les permis et certificats**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyée par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal réadopte sans modification le règlement 12-2022 portant sur la refonte du règlement sur les permis et certificats.

Adopté unanimement



---

**2022-07-09**

**5.6 Décompte progressif no 1 de l'asphaltage et réfection du rang Trois-Pistoles sur 1 600 mètres**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal approuve le décompte progressif no 1 de l'asphaltage et réfection du rang Trois-Pistoles sur 1 600 mètres, au montant de 497 809,91 \$.

Adopté unanimement

**2022-07-10**

**5.7 Demande de remboursement de taxes 2022 à l'implantation du garage C.S.R., au 130, chemin Métivier**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a adopté le règlement 02-2021 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut inciter l'implantation et le développement des commerces et entreprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Garage C.S.R. s'est implanté au 130, chemin Métivier au cours de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de crédit de taxes de la part du Garage C.S.R.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la demande du Garage C.S.R., selon les modalités du règlement 02-2021 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal accorde un crédit sur les taxes imposées sur la valeur foncière de l'immeuble (terrain et bâtiment) appartenant au Garage C.S.R. pour les années 2022, 2023 et 2024.

QUE ce remboursement soit effectué suite au paiement complet du compte de taxes de la part du Garage C.S.R., tel que convenu à l'article 5 du présent règlement.

Adopté unanimement

**2022-07-11**

**5.8 Bail du CISSS, signataire**

CONSIDÉRANT QUE le CISSS occupe des espaces pour sa clientèle à l'intérieur de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est sur le point de signer un bail avec le CISSS pour la location d'espaces à la Maison mère pour une durée de 5 ans;



---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu :

QUE le conseil autorise le maire, M. Sébastien Bourget, à signer tous les documents nécessaires à la signature du bail entre le CISSS et la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Adopté unanimement

## **6- Dossier(s) - aménagement, urbanisme, inspection et développement**

**2022-07-12**

### **6.1 Offre de services pour l'évaluation des valeurs assurables du site de la Maison mère**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sera bientôt propriétaire de certains bâtiments du site de la Congrégation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il doit faire évaluer les bâtiments du site de la Maison mère pour assurer une couverture d'assurance adéquate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyée par le conseiller Normand Mercier et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de M. Jacques Dubé pour l'évaluation des valeurs assurables du site de la Maison mère, au montant de 10 000,00 \$ excluant les taxes.

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère;

Adopté unanimement

**2022-07-13**

### **6.2 Gestion des accès de la Maison mère, soumission**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a maintenant sous sa responsabilité la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit s'assurer de sécuriser les accès de celle-ci dès que possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission du « Groupe Blais » pour la gestion des accès à l'intérieur de la Maison mère au montant de 53 325,00 \$ excluant les taxes.

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.

Adopté unanimement



---

**2022-07-14**

**6.3 Surveillance par caméras à la Maison mère, soumission**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a maintenant sous sa responsabilité la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit s'assurer de sécuriser l'intérieur de la Maison mère le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission du « Groupe Blais » pour l'installation de caméras à l'intérieur de la Maison mère au montant de 17 770,00 \$ excluant les taxes.

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.

Adopté unanimement

**2022-07-15**

**6.4 Demande de RABS pour l'achat de mobilier**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a établi une entente de collaboration avec la Résidence d'accueil Bellechasse-Sud pour le développement du service aux nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme RABS doit faire l'achat de mobilier pour l'arrivée d'une nouvelle clientèle d'ici quelques semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu :

QUE le conseil verse une aide financière de 50 000,00 \$ pour l'achat de mobilier servant à l'accueil de travailleurs étrangers;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère;

QUE de cette aide financière, la Résidence d'accueil Bellechasse-Sud s'engage à rembourser un montant 25 000,00 \$;

QUE RABS rembourse une somme de 500 \$ à partir du mois de janvier 2023 jusqu'en février 2027.

Adopté unanimement

**2022-07-16**

**6.5 Boulevard Père-Brousseau, création de lots**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de créer deux lots à partir des lots 5 185 054, 5 164 991, 5 164 992 et 5 164 993 appartenant à MM. Donald et Marc Bissonnette;



---

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire veut y construire deux résidences unifamiliales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu :

QUE le conseil accepte de créer les lots 6 524 055 et 6 524 056 à partir des lots 5 185 054, 5 164 991, 5 164 992 et 5 164 993.

Adopté unanimement

**2022-07-17**

**6.6 Parc des Sœurs, fourniture d'un quai, passerelles et pontons**

CONSIDÉRANT QU'une scène flottante pour permettre la tenue d'événements culturels est prévue au Parc des Sœurs;

CONSIDÉRANT QUE cette scène doit être composée d'un quai et passerelles de cèdre fixes et de pontons flottants afin de respecter la réglementation environnementale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission conforme de « Virago Gestion et Marketing » de Lac-Etchemin pour la livraison, l'installation et la fourniture des éléments suivants :

- Un quai de 8' x 20'
- Une passerelle de 6' x 10' et une passerelle de 6' x 15'
- Deux pontons flottants de 6' x 20'
- Poteaux et rampes en aluminium et en cordages

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyée par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de « Virago Gestion et Marketing » de Lac-Etchemin pour la livraison, l'installation et la fourniture des quais et pontons pour la scène flottante au coût de 25 847,55 \$ excluant les taxes;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du Parc des Sœurs.

Adopté unanimement

**2022-07-18**

**6.7 Parc des Sœurs, fourniture d'une passerelle en acier**

CONSIDÉRANT QU'une passerelle en acier d'une longueur de 8 mètres est prévue au Parc des Sœurs;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Option aménagement » a fourni les plans et devis pour la fabrication de la passerelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission conforme de « Les Constructions Binet inc. » incluant les services suivants :



- 
- Dessins pour approbation et fabrication
  - Fabrication de la structure peinte et livraison
  - Certification de conformité par un ingénieur

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de « Les Constructions Binet inc. » pour la fabrication et la livraison d'une passerelle en acier, tel qu'au devis, au coût budgétaire de 34 850 \$ excluant les taxes;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du Parc des Sœurs.

Adopté unanimement

**2022-07-19**

#### **6.8 Parc des Bâtisseurs, aide financière panneaux d'interprétation**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation de panneaux d'interprétation au Parc des Bâtisseurs est admissible à une aide financière au Fonds de développement culturel de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux mettront en valeur des faits historiques et des bâtisseurs de Saint-Damien ayant fait preuve d'innovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaéтан Labrecque et résolu :

QUE le conseil autorise Marie-Hélène Labbé, agente de développement, à signer et déposer pour la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, une demande d'aide financière de 2 000 \$ au Fonds de développement culturel de la MRC de Bellechasse pour le projet de panneaux d'interprétation au Parc des Bâtisseurs.

Adopté unanimement

#### **6.9 Dépôt du rapport d'inspection des installations septiques au Lac-Crève-Faim**

Notre directeur général nous dépose le rapport d'inspection des installations septiques desservant les propriétés riveraines du Lac-Crève-Faim réalisé par le service de l'aménagement du territoire de l'inspection régionale de la MRC de Bellechasse.

#### **6.10 Dépôt du projet de loi no 211 de l'Assemblée nationale du Québec**

Notre directeur général nous dépose le projet de loi no 211 concernant la copropriété du site de la Maison mère qui a été adopté par l'Assemblée nationale, le 10 juin 2022.

### **7- Dossiers(s) – services publics**

**2022-07-20**





---

### **7.1 Révision du plan d'intervention, honoraires supplémentaires**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement des honoraires professionnels supplémentaires, au montant de 4 600 \$ à « WSP Canada » pour la réalisation de la mise à jour de notre plan d'intervention.

Adopté unanimement

**2022-07-21**

### **7.2 PRACIM volet 1, bureaux municipaux et salles de réunions**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible au *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Volet 1* du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir financièrement les municipalités dans l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base, qu'ils aient une vocation municipale ou communautaire;

CONSIDÉRANT l'avenir incertain du bâtiment (collège) qui loge actuellement la municipalité et ses différents locaux en tant que locataire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aménager ses bureaux municipaux et des salles de réunions à la Maison mère à la suite de l'acquisition de ce bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Volet 1* pour le projet d'aménagement des bureaux municipaux et de salles de réunions à vocation communautaire à la Maison mère;

QUE la Municipalité confirme avoir pris connaissance du guide du PRACIM et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles au PRACIM ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM y compris tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal désigne M. Vincent Drouin, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au dépôt de projet mentionné ci-dessus.

**2022-07-22**

### **7.3 Soutien financier nouveaux arrivants**



---

CONSIDÉRANT QU'un nouvel appel de projets est lancé dans le cadre de la politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE l'activité « Mon village, ma famille! » du Comité famille tenue le 11 juin dernier est admissible à ce soutien financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise Marie-Hélène Labbé, agente de développement, à signer et déposer pour la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, une demande d'aide financière de 500 \$ au Soutien financier pour favoriser les activités locales soulignant la présence et l'apport des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes.

## **8- Dossier(s) - aréna, loisirs, développement communautaire et culturel**

### **8.1 Amicale de golf 2022**

Monsieur le maire rappelle que la 20<sup>e</sup> édition de l'Amicale de golf aura lieu comme prévu, le samedi 9 juillet à 13h15. Il invite les gens présents à participer à la ronde de golf et/ou au souper de l'amicale 2022.

### **8.2 Dépôt du rapport biblio 2021**

Notre directeur général dépose le rapport 2021 de la bibliothèque municipale.

**2022-07-23**

### **8.3 Passeport culturel 2022**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de dix (10) passeports culturels d'une valeur de 200 \$ pour le développement culturel de la MRC de Bellechasse.

**2022-07-24**

### **8.4 Activité du comité Cœur villageois du 17 septembre 2022**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyée par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 3 000 \$ pour l'organisation de l'activité « Cœur villageois » pour l'embauche d'un chansonnier et la présentation d'un feu d'artifice.

## **9- Correspondance et information**

### **9.1 Suivi du développement du Parc des Sœurs**

Les travaux ont commencé à la mi-juin, l'échéancier se déroule comme prévu.

### **9.2 Suivi du développement du Domaine du Lac-Vert**



---

Le conseil d'administration travaille toujours sur les plans et devis de la phase 1 pour l'aménagement de 25 chambres à la Maison Saint-Bernard. De plus, la rénovation de l'Hermitage se fera à court terme pour favoriser la location d'ici quelques mois. Le conseil a également donné un mandat pour le nettoyage de l'érablière du Lac-Vert.

### **9.3 Programme d'aide à la voirie locale, volet PPA-CE**

La municipalité a reçu une somme de 17 600 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration de la circonscription électorale de Bellechasse.

### **9.4 Programme de péréquation**

La municipalité a reçu un montant de 9 310 \$ dans le cadre du Programme péréquation pour l'année 2022.

### **9.5 Fonds d'aide au tourisme, Domaine du Lac-Vert**

Le Domaine du Lac-Vert a reçu une somme de 65 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide au tourisme comme aide financière pour le paiement d'une partie des honoraires professionnels pour favoriser l'attractivité du site dans les prochaines années.

### **9.6 CDD de Saint-Léon-de-Standon, souper**

La municipalité ne participera pas au souper du 150<sup>e</sup> de Saint-Léon-de-Standon.

**2022-07-25**

### **9.7 60<sup>e</sup> de La Voix du Sud**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement que le conseil municipal prenne une page dans le journal « La Voix du Sud » dans le cadre de leur 60<sup>e</sup> anniversaire au montant de 500 \$.

## **10- Période de questions**

**2022-07-26**

## **11- Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault que la séance soit levée à 21h39.

---

Sébastien Bourget, maire

---

Vincent Drouin, secrétaire-trésorier